

Synthèse de la réunion organisée par les Intouchables, le 27/04/13, à Artonges (Aisne) en présence des représentants de HESS OIL France.

Une soixantaine de personnes environ ont assisté, samedi 27 avril, à une réunion sur le thème "terre, air, eau", organisée à Artonges par l'association Les Intouchables, présidée par Olivier Alers, où étaient conviés d'une part quatre représentants de Hess Oil : Bertrand Demont (Président de Hess Oil France), Guillaume Defaux (responsable de la communication), Bernard Gieske (Directeur Général) et John Springstead (négociateur foncier-manager land negotiator) et, d'autre part, Severin Pistre (hydrogéologue), André Picot (toxicologue), Alain Ducroux (chirurgien) et Bruno Van Peteghem (représentant de la société civile).

L'entreprise Hess Oil a fait une présentation classique (vidéo projecteur) sur l'implantation de l'entreprise dans le monde, son histoire, sa production, ses permis d'exploration français, son activité sur le territoire français. On a appris que Hess Oil était dans une tourmente. En 2012, l'entreprise comptait 14.000 collaborateurs ; elle n'en compte plus que 3.000 en 2013. Par ailleurs, la branche française détentrice de 10 PERH ne compte que 40 salariés. Les 10 permis exclusifs de recherche d'hydrocarbures détenus par Hess dans le Bassin Parisien représentent une surface de 2.767 km² pour une durée de 3 à 5 ans.

Après avoir indiqué qu'il « y a beaucoup de travail à faire de récupération de données pour comprendre le Bassin Parisien » il a été question des trois puits verticaux prévus pour 2013 : Huiron, Chartronges, et un troisième sur le permis de Château-Thierry (pas de nom donné, même s'il semble être question de Jouarre).

Au cours de cette présentation, on a pu comprendre que le travail de Hess consiste essentiellement dans la mise en place d'une base de données informatique, regroupant les données historiques collectées depuis plusieurs dizaines d'années par le BRGM et les données récentes obtenues par carottage. Les outils informatiques récents et, notamment un nouveau logiciel 3D, leur permettent à partir des données verticales, de reconstituer les couches horizontales, mettant ainsi en évidence des informations concernant l'exploitation des hydrocarbures, informations jusque là passées inaperçues à cause de leur dispersion.

On peut penser que l'argent investi dans les forages d'exploration sera valorisé par la cession des informations contenues dans cette base de données. L'entreprise qui rachètera le savoir accumulé par Hess aura à sa disposition les informations lui permettant de forer et fracturer efficacement et rentablement. Ce savoir représente le "trésor de guerre" que se constitue actuellement Hess France.

On a pu apprendre que même si la plateforme de Rozoy-Bellevalle est annulée, il y aurait une autre plateforme dans le même secteur du permis de Château-Thierry.

[Ce qui valide aussi l'hypothèse de la base de données « trésor de guerre ». Il n'est pas nécessaire de faire trois plateformes du côté de Doue, Jouarre et Signy-Signets, une seule suffit. En revanche la connaissance de l'axe Huiron, XX (inconnue pour le moment), Jouarre, Chartronges et Fontenay-de-Bossery (près de Nogent sur Seine) permet d'avoir une reconstitution du sous-sol en 3D très pertinente].

Le thème de l'évaluation de la ressource est évoqué à plusieurs reprises. Les éléments à connaître : la porosité, la perméabilité sont des éléments importants pour quiconque s'intéresse à la roche.

Les critères de choix de l'emplacement d'une plateforme sont alors abordés par J. Springstead. La cible est d'abord déterminée par les géologues, cette cible est déconnectée de la surface. Ensuite, le négociateur foncier essaie de s'approcher de l'endroit intéressant pour les géologues, en prenant en compte plusieurs points, tels que :

- L'étude des documents d'urbanisme,
- L'étude du développement historique de la commune
- L'activité agricole de la commune

- Le respect des espèces
- Le respect des cours d'eau
- L'obligation de travailler avec les agriculteurs, etc.
- Le forage est une activité provisoire et ensuite on restitue ce que nous avons provisoirement occupé.

Il dit « en ce moment on cherche sur un terrain qui a été un champ de bataille. Il y a peut-être, encore des munitions. Il faut faire attention aux gens, il faut respecter l'équilibre. On commence par les maires et ensuite on voit les agriculteurs. On y arrive bien, mais pas toujours. On fait un constat des lieux, on constate l'état des routes, on les restitue dans le même état si pas mieux »

« On étudie le cadastre.

On passe une convention d'occupation agréée par la chambre d'agriculture. C'est le lien juridique avec le permis. Dans cette convention, on propose un montant défini par la chambre d'agriculture et la SAFER (pour la valeur vénale du terrain). Cet accord est fait en suivant des règles. Quelqu'un ne peut pas s'enrichir en France avec une convention de forage. »

A propos des camions : « il faut 3 semaines à raison de 10 camions par jour pour transporter l'appareil de forage. On utilise des camions normaux. Un seul convoi exceptionnel est nécessaire par foreuse. »

On fait une surveillance environnementale. Les piézomètres sont là pour vérifier la qualité de l'eau. On fait des constats avant, pendant, après le forage. On protège les eaux souterraines.

On contrôle la qualité de l'air. On veille à ne pas générer de poussières. Il existe des mesures d'ordre réglementaires, mais il en existe aussi mises en place volontairement. Tous les contrôles sont envoyés à la DRIEE. Il s'agit de « l'observatoire environnemental » consultable sur internet.

Guillaume Defaux intervient pour présenter « l'observatoire environnemental ». Il reconnaît que la lecture des données de cet observatoire n'est pas spécialement aisée, mais que cela constitue un effort de transparence de la part de l'entreprise Hess

Les opérations ne sont pas aussi dommageables que ce qui est dit.

L'information aux riverains : on essaie de communiquer par

- Une brochure d'information
- Le site internet
- Les cartons d'invitation
- L'observatoire environnemental sur internet
- La presse locale (le pays briard, l'union, le parisien). Hess France n'a pas vraiment envie de faire de la presse tous les jours. On évite la presse, on n'est pas comme d'autres.
- Les journées portes ouvertes : c'est bon enfant, on fait visiter.

Pendant la phase de forage on organise aussi des journées portes ouvertes. Bien sûr on ne peut pas s'approcher de la foreuse mais cela permet d'observer le forage, comme à Huiron. On avait installé une petite plateforme permettant d'avoir une vue globale sur le forage de Huiron.

A propos des riverains, on essaie de rencontrer les élus pour voir si on peut travailler « main dans la main ». Ça se passe souvent bien, mais parfois d'autres élus ne veulent pas. On essaie de trouver la solution pour être le plus transparent possible. On distribue nos cartes de visites sur lesquelles il y a nos numéros de téléphone portables. On peut nous joindre facilement.

Guillaume Defaux : "A Chartronges, le maire qui est issu d'une famille de mineurs m'a téléphoné pour me demander un jour la température de la terre. Je ne savais pas répondre, j'ai demandé à un géologue, j'ai pu répondre au maire de Chartronges."

On travaille avec les autorités (DRIEE, etc...) en confiance.

Ensuite, dans un deuxième temps, sont venues les questions et interventions des invités, Séverin Pistre (SP) hydrogéologue, le Professeur André Picot (AP) toxicologue et Van Peteghem (VP) représentant de la société civile.

Severin Pistre (SP) : les forages d'exploration sont uniquement verticaux. Les données accumulées tombent dans le domaine public.

Bertrand Demont (BD) : en 2013 nous ne procédons qu'à des forages verticaux, en 2014 nous ferons des forages horizontaux.

SP : dans les déclarations de travaux, il y a des cibles connues telles que le Dogger, mais il est aussi prévu d'explorer le Lias, les schistes-carton. Là, on rentre dans le non conventionnel. Si la perméabilité est trop grande, l'hydrocarbure s'est échappé, si l'hydrocarbure est resté, on tombe dans le non-conventionnel. Pourquoi porter son attention à ce qui correspond aux schistes ?

BD : la fracturation est interdite mais il n'est pas interdit de forer horizontalement. On a le droit d'aller voir horizontalement. On connaît assez peu ces systèmes. L'espoir aujourd'hui, c'est de mieux comprendre si on peut produire dans des conditions acceptables.

SP : pas de problèmes avec des puits verticaux (sauf dans l'Ain, mais ils sont rares). Dans le Bassin Parisien, ça reste surprenant. Le Bassin Parisien n'est pas aussi chahuté géologiquement que le sud de la France. Les risques sur les nappes d'eau sont limités. Il y a eu un problème à Fontainebleau, mais c'est rare. En revanche on augmente les risques si on multiplie les forages et si on fait des forages déviés. Si on va vers des forages horizontaux on va vers du non conventionnel.

Avez-vous pris en compte l'importance des nappes phréatiques ? La Seine et Marne est représentative du territoire français. 1/4 de l'eau vient des nappes et 3/4 vient de nappes non accessibles par des puits.

La région ressemble à un mille feuilles. Il y a des horizons perméables et d'autres qui ne le sont pas, suivis à nouveau d'horizons perméables. Il y a des roches carbonatées et l'eau y circule pendant des millions d'années. C'est ce qui caractérise les zones karstiques. Le Gâtinais se comporte comme un karst. Avec la nappe de Champigny, on trouve 80 avens cartographiés. C'est une nappe qui a des vulnérabilités très importantes. Il y a des pertes dans les cours d'eau (à cause des avens). Avez-vous pris en compte ces nappes et ces avens ? Pour avoir travaillé avec des foreurs je sais qu'on aborde les karsts d'une manière différente, il n'y a pas de roches pour maintenir le tubage.

BD : absolument d'accord avec M. Pistre. Les géologues chez Hess font le même travail que vous (en s'adressant à Severin Pistre). On se pose la question de la traversée des « cavernes », on est concerné par les nappes d'eau qui permettent la consommation.

Les boues de forage sont à base d'eau ou à base de gas-oil. Si on est dans une caverne, qu'est-ce qui se passe ? Dans la déclaration de travaux on prend en compte ces problèmes de « cavernes ». La cimentation a pour but de solidariser le système de forage, etc...

SP : il y a des incertitudes géologiques. Les cavités sont difficiles à prévoir. On ne peut les prévoir que si elles sont très grandes ou très proches de la surface. Sinon on les découvre au moment du forage.

BD : les piézomètres sont importants, on peut savoir s'il y a épanchement et la vitesse est absolument cruciale.

André Picot (AP) : on ne peut pas fracturer, mais est-ce que la modification du code minier peut changer quelque chose ?

A propos de la boue de forage, quel type de coupes de forage utilisez-vous ?

Avez-vous étudié ce qui remonte ? La présence de radioactivité ?

BD : le code minier, il est à l'étude en ce moment. Thierry Thuot a dit que le code minier ne toucherait pas au gaz de schiste. Il y a aussi l'Opecst, il y a les QPC. On est observateur, on subit la loi. On n'est pas le genre de compagnie qui a le pouvoir sur cette question.

A propos des boues. Par réglementation, si on traverse des aquifères, on n'a pas le droit d'utiliser autre chose que des boues à l'eau.

A propos des forages : on utilise les mêmes techniques en France qu'aux USA.

Les produits qui remontent dans un forage d'exploration sont infimes. On ne fait pas de production. Les boues de forage sont là pour consolider le forage, on travaille en circuit fermé.

Sur le seul puits foré cette année (à Huiron) il n'y a pas eu de fuite constatée.

La composition des boues de forage est décrite dans la déclaration d'ouverture de travaux.

Bruno Van Peteghem (VP) (*prix Goldman 2001 pour son intervention sur les récifs coraliens de la Nouvelle Calédonie. Son intervention a permis de faire inscrire ces récifs coraliens au patrimoine mondial de l'Unesco*) :

Quelle est la taille du maillage dans le Bassin Parisien ?

BD : il n'y a pas de maillage, puisqu'on ne fait que de l'exploration. Avec les modèles 3D on peut cibler les puits. On ne fait que trois puits cette année. On ne fera que 7 à 20 puits au maximum. Nous n'avons aucune idée de l'emplacement des futurs puits. Les permis d'exploration ont une faible durée de vie, on n'a pas à expliquer où on va forer lorsqu'on dépose une demande de PERH. Dans une concession, la notion de maillage est pertinente.

JS : on ne peut pas parler de maillage, quand on voit les distances qui existent entre les différents permis (Château-Thierry, Leudon, Nogent-sur-Seine)

On peut regretter qu'aucune intervention n'ait pu contredire les propos des représentants de Hess pour rappeler que Hess a déposé plusieurs demandes de permis, actuellement en cours d'instruction, visant à « boucher les trous » et ainsi, supprimer les distances à plus ou moins long terme entre les permis (projets de permis dits de «Coulommiers », de «Plaisir », de «Nangis », de «Valence-en-Brie », de « Fère en Tardenois », de « l'Ourcq », et de « Nanteuil»..., soit 5000 km² au total, c'est-à-dire un doublement de la surface actuelle...

VP : le permis d'exploitation est en ligne directe du permis d'exploration. Il y aura une autre entreprise qui prendra la suite pour l'exploitation, ce sera peut-être Total. La multiplicité d'interlocuteurs est perturbante pour la société civile. C'est une manière de noyer le poisson. En Nouvelle Calédonie on a eu un interlocuteur puis un autre et encore un autre. Quel suivi pouvez-vous accorder ?

BD : on n'a pas le droit d'exploiter si on a un permis d'exploration. Il faut demander l'autorisation. Le rapporteur du code minier dit « le gaz de schiste ce n'est pas mon affaire » mais il dit aussi « on va rendre les conditions d'attribution des PERH identiques à celles des concessions (il faudra une enquête publique). La responsabilité des foreurs devrait aussi être plus importante.

VP : pour l'instant Hess est sous la réglementation du code minier 2012, il n'y a pas d'effet rétroactif. Vous vous contrôlez vous-même. Avez-vous prévu de constituer un fonds de réparation pour payer les accidents qui arriveraient ? Est-ce qu'il y a un organisme de contrôle indépendant ?

BD : Merci, Monsieur Alers, la qualité du débat est celle que nous attendions. A propos d'un fonds d'indemnisation, oui, on doit montrer nos capacités de financement pour déposer une demande de permis d'exploration.

Hess est 20 fois plus gros que les petits, et 4 fois plus petit que Total. A propos du contrôle, la DRIEE fait bien son travail.

Guillaume Defaux (GD) :

La DRIEE nous a envoyé un courrier pour nous demander l'accès à notre base photo, reconnaissant sa qualité.

VP : la DRIEE n'invite pas la société civile à participer à ses contrôles.

BD : le processus de consultation publique est bénéfique. Le nouveau code minier prévoit qu'un commissaire enquêteur devra rencontrer les associations, l'avenir est plutôt intéressant. L'intégration de la société civile est une bonne chose.

Ensuite, Alain Ducroux (chirurgien) prend la parole. Au cours d'un préambule, il dit qu'il a l'impression de participer à une opération de communication sur l'acceptabilité de l'exploitation du pétrole de schiste. Il dit aussi que l'exploration actuelle a pour but une exploitation qui ne peut pas se faire sans avoir recours à la fracturation hydraulique. Il prévient l'auditoire qu'il lira son intervention dans la mesure où habituellement il fait une présentation qui dure une trentaine de minutes. Pendant environ 5 minutes il lit son texte, synthétisant les risques sanitaires du forage de puits à son agonie, en passant par la fracturation et l'exploitation.

BD insiste sur le fait que le forage n'a rien à voir avec la fracturation hydraulique. Il insiste sur le fait que les risques liés au diesel (décrit par AD) sont les mêmes que pour les forages conventionnels. Le cuvelage sur le forage vertical est identique à celui fait sur les puits conventionnels. Il y a eu 2000 puits en quarante ans en région parisienne et on n'est pas tous morts. Pour la radioactivité, on s'en sort pas mal non plus.

Aparté de AD: ce que Bertrand Demont a passé sous silence, c'est qu'il faut une à deux générations pour que les conséquences sanitaires liées aux perturbateurs endocriniens et aux cancérigènes soient visibles. Et si les 40 années de forages conventionnels commençaient à « porter leurs fruits » en matière de conséquences sanitaires liées aux perturbateurs endocriniens ? L'argument « on n'est pas tous morts » est vraiment dérisoire pour ce type de pollution à long terme.

SP : on a été reçu par Cabot en Septembre. La carte des gisements est impressionnante. On change de braquet. Dans le gisement de Marcellus on doit gérer 2000 tonnes de déchets par semaine.

BD : il y a 80% de chances qu'on ne trouve rien. Mais si on trouve c'est 600\$ le m3 pour un puits qui produit. A propos du maillage, le forage horizontal, c'est une bonne idée pour éviter d'avoir un puits tous les 300 mètres, pour diminuer l'emprise au sol.

Guillaume Defaux a pris la parole pour souligner une injustice faite aux entreprises pétrolières. Il ne comprend pas pourquoi la fracturation hydraulique est interdite pour les forages d'hydrocarbures alors qu'elle ne l'est pas pour la géothermie.

Il est curieux de constater que cet argument est l'un de ceux retenu par Schuepbach pour justifier leur QPC. Là encore, on peut regretter que personne n'ait relevé cette information et n'ait pu en quelques mots insister sur la différence entre la fracturation hydraulique dans la roche-mère et la stimulation pour la Géothermie. Voir à ce sujet un excellent article de G. Lemoine, publié sur le site de NoFracking

Enfin, 3 questions provenant de la salle pour clore la réunion :

- Question sur la plateforme de Rozoy-Belleville.

John Springstead (JS): le site initial a été revu, nous n'irons pas là-bas. Je ne dirai pas où se trouve le nouveau site.

Mme SEMOF (maire de Rozoy-Belleville) intervient : nous avons eu des entrevues, on nous a dit que la plateforme ne se ferait plus là où elle était prévue, c'est-à-dire à côté de la D1, dans le village de Gillauche. Vous nous dites que le site de Gillauche est abandonné. Quand on interroge la sous-préfète, elle dit le contraire !

JS : l'ancien site de Rozoy-Belleville est abandonné. Nous avons l'objectif de faire un carottage dans ce secteur du permis de Château-Thierry. Nous sommes en discussion pour remplacer ce site. Il nous faut l'accord de la DRIEE. Nous négocions en confidentialité, nous attendons l'accord de la DRIEE, si je donne des informations maintenant, ce serait trop tôt. Les négociations avec la DRIEE sont un peu longues, il faut attendre. Si vous voulez vendre votre

maison, vous n'aimeriez pas qu'on en parle alors que vous n'avez signé qu'un compromis, il faut respecter la confidentialité.

- A une **question sur le devenir des puits**, une fois les forages d'exploration effectués, BD répond que le puits de Huiron est provisoirement bouché.

- Une **question concernant la nature des travaux d'exploration** a permis à BD de réaffirmer que Hess ne procédait qu'à des opérations de carottage.

Isabelle Lévy

Collectif du Pays Fertois